

Lettre de Monsieur Jean Gabard

Conférencier et auteur de « *Le féminisme et ses dérives – Du mâle dominant au père contesté* » Les Editions de Paris.

concernant les violences conjugales

Etant défenseur de la démocratie et donc de l'égalité en droits entre les hommes et les femmes, je m'étonne que des personnes réclament, sans aucune gêne, des mesures qui ne sont plus contre les violences conjugales, mais de plus en plus « contre les violences faites aux femmes ».

Je m'étonne que ces revendications venant de personnes persuadées de l'égalité homme-femme, fassent la « une » des médias sans étonner davantage de citoyens.

Il me semblait que la démocratie se devait de condamner, non pas les personnes, mais les actes et **donc que le sexe de la personne n'intervenait pas pour décider de la sanction !**

S'il est réclamé des mesures contre les violences faites aux femmes, ne peut-on pas pourtant en conclure que ces mesures visent surtout les hommes qui exercent des violences, au lieu de condamner les actes de violence ?

Cela veut-il dire que les femmes qui exercent des violences contre des hommes ne mériteraient pas la même sanction que les hommes qui exercent des violences contre les femmes ? N'est-on pas alors en présence de mesures discriminatoires envers les hommes en raison de leur sexe ?

Ou alors, ceci voudrait-il dire que les violences physiques faites aux hommes par des femmes seraient moins graves que les violences physiques faites aux femmes par des hommes ?

Je suis personnellement tenté d'aller dans ce sens.

Mais, alors si l'on ne dénie pas la différence des sexes et si l'on croit que la violence physique des hommes sur les femmes est beaucoup plus destructrice pour ces dernières, ne faudrait-il pas alors considérer que la violence psychique des femmes sur les hommes puisse être aussi beaucoup plus destructrice pour eux ? ...

J'aimerais avoir une explication avant de porter plainte pour discrimination sexiste envers les hommes.

Jean GABARD

[Si vous souhaitez entrer en contact avec Monsieur Jean Gabard, écrivez à l'association Pères Mères Enfants Solidaires, case postale 312 – CH 1224 Chêne-Bougeries](#)